



## DECLARATION DE CONFORMITE UE

En qualité de fabricant de **vêtements de protection** :

**Situé 18 Rue du Pont Rouge, 59236 Frelinghien**

Nous déclarons que les Equipement de Protection Individuelle neufs suivants :

**Pantalon / cote 6PANFRSTARCHV-PG 2PHV2 avec Blouse / Blouson / Veste 6VESTFRSTARCHV  
Combinaison 6COMFRSTARCHV3-PG (1 zip)**



Sont conformes à la législation d'harmonisation de l'Union, par l'application du règlement européen (UE) EPI n°2016/425.

CENTEXBEL, Organisme Notifié n°0493, situé Technologiepark 70, 9052 Zwijnaarde, en Belgique, a effectué l'examen CE de type et a établi les Attestation d'Examen UE de Type suivantes :

Ensemble AET n°033/2021/1017 valable jusqu'au 12/10/2026

Combinaison AET n°033/2021/1018 valable jusqu'au 12/10/2026

Ces EPI de catégorie III sont soumis au contrôle annuel selon le module C2 du règlement (UE) EPI n°2016/425.

Ces EPI répondent aux normes harmonisées suivantes :

						Protection genoux Avec genouillère KPB240 Taille unique
<b>A1A2 + Classe 1</b>	<b>A1A2B1C1D0E2F1</b>	<b>T<sub>50</sub></b>	<b>APC 1</b>	<b>ENSEMBLE</b>	<b>COMBINAISON</b>	-
EN ISO 11611 2015	EN ISO 11612 2015	EN 1149-5 2018	EN 61482-2 2020	EN ISO 20471 :2013+A1 :2016		EN 14404 :2004 + A1 :2010 Niveau 0 Type 2

Fait à Porte des Pierres Dorées, le 12/10/2021,  
Par Stéphanie Pacoud

